<u>C.CA.S. DE</u> CERNAY-la-VILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

n°2023-05

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

l'an deux mil vingt-trois

Le quatre avril à dix-huit heures

LE CONSEIL D'AMINISTRATION, légalement convoqué, s'est réuni en mairie

sous la présidence de Mme CHERET, Présidente du CCAS,

Date de convocation

Etaient présentes :

27 MARS 2023

Mmes BISSON, BOIS (arrivée en cours de séance), CHARIERAS, CHERET,

DELAGE, FLOHIC, GILLMANN

Date d'affichage De la convocation 27 MARS 2023 formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoirs: /.

Date d'affichage De la délibération 6 AVRIL 2023

Absentes: Mmes DURAND, MILON

Nombre de membres 9

Présents 7

Votants 7

OBJET : Demande de subvention des Restos du Cœur pour l'année 2023

Mme la Président fait part à l'Assemblée de la demande de subvention reçue de l'association «Les Restos du Cœur » au titre de l'année 2023. Cette association étant amenée à intervenir sur la commune pour aides des familles en difficulté, elle propose aux membres présents de voter la subvention sollicitée de 200,00 €, comme les années précédentes.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Après échanges de vues et délibérations, A l'unanimité,

DECIDE de verser à l'association « les Restos du Cœur », sise 78340 Les Clayes-Sous-Bois − ZI du Chêne Sorcier, 10 avenue du Président Kennedy, une subvention de 200,00 € (deux cents euros) au titre de l'année 2023.

DIT que cette somme sera inscrite à l'article 6574 du budget 2023.

Pour extrait conforme

Cernay-la-Ville, le 6 avril 2023

Claire CHERET Présidente du CCAS

